

# LES FONDS EUROPÉENS EN BASSE-NORMANDIE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



## ENJEUX

D'un point de vue structurel, le territoire bas-normand est contrasté mais porteur d'opportunités.

La Basse-Normandie est caractérisée par une population vieillissante mais stable, dispersée sur le territoire, ce qui nécessite de repenser l'accessibilité des territoires et des services (TIC, administration, santé, culture, transports, etc.).

Si plusieurs secteurs clés régionaux font face à des **reconversions**, d'autres plus prometteurs émergent (numérique, santé, filières vertes, etc.). Le **tissu de TPE/PME bas-normand de taille modeste** se caractérise par un faible niveau d'innovation, une dépendance des groupes industriels, une faible participation aux marchés mondialisés et un taux de création d'entreprises relativement faible.

Enfin, la biomasse et l'espace maritime présentent un potentiel de production d'énergies renouvelables important. Des opportunités sont également offertes par la rénovation énergétique des bâtiments et l'écoconstruction.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



### Éducation

**11,40 %**

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

**33,80 %**

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



### Lutte contre la pauvreté

**13,90 %**

Taux de pauvreté en 2010



### Emploi

**69 %**

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



### R&D

**1,20 %**

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



### Environnement

**3,60 %**

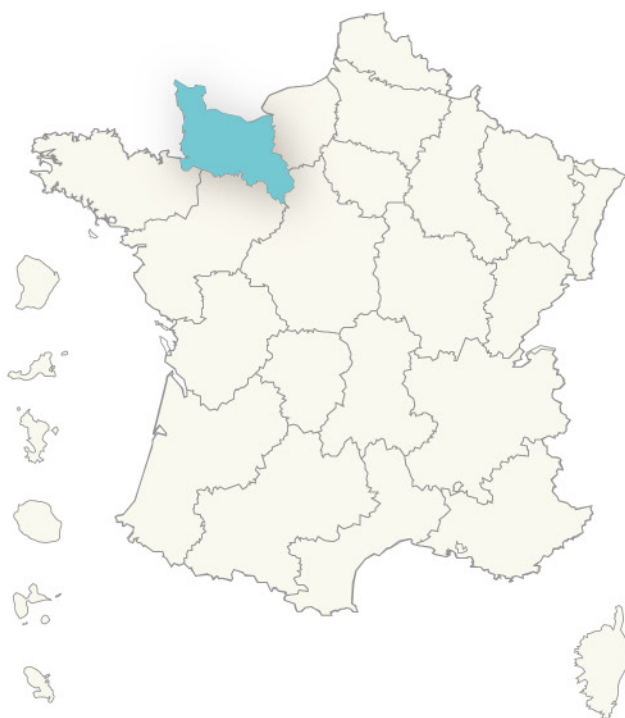
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

**-15 %**

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Basse-Normandie.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Basse-Normandie FEDER-FSE 2014-2020*	226 830 000 €
Programme de développement rural Basse-Normandie FEADER*	308 692 138 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Basse-Normandie) **	55 560 755 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Basse-Normandie) pour financer les mesures régionales que la Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours de négociation
<b>Total</b>	<b>591 082 893 €</b>

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Basse-Normandie.

### Espaces interrégionaux\*\*\*

Axe interrégional FEDER Bassin de la Seine (dans le PO Ile-de-France)	9 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Loire	33 000 000 €

### Coopération territoriale européenne\*\*\*\*

<p>Europe du Nord-Ouest (transnational)</p> <p>396 134 342 €</p>	<p>France-(Manche)-Angleterre (transfrontalier)</p> <p>223 046 948 €</p>	<p>Espace Atlantique (transnational)</p> <p>140 013 194 €</p>	<p>Interreg Europe (interrégional)</p> <p>359 326 320 €</p>
--	--	---	---

\*Source : Accord de partenariat ; \*\*Source : DGEFP ; \*\*\* Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en œuvre 2014-2020 des actions interrégionales ; \*\*\*\*Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE.

## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programme opérationnel Basse-Normandie FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique.<sup>1</sup>

Le programme FEDER-FSE sera mis au service **du développement régional et de l'emploi** via l'accélération de la diffusion de l'innovation, le renforcement du recours à l'ingénierie financière et le soutien à la compétitivité des entreprises. Les actions soutenues viseront à :

- accélérer la transformation des activités de recherche vers l'innovation et la mise en marché,
- anticiper et accompagner la mutation du modèle de financement de l'économie et du développement des territoires,
- soutenir la compétitivité des entreprises.

En matière de **développement numérique**, la région soutiendra :

- le déploiement du très haut débit sur tout le territoire,
- le développement de l'offre de services à vocation économique, sociale et citoyenne (services dématérialisés, environnement numérique de travail, archivage numérique, etc.).

Le FEDER contribuera également à :

- valoriser les ressources de la Basse-Normandie en matière d'énergies renouvelables, en soutenant des actions visant à :
  - renforcer les connaissances en matière d'énergies renouvelables,
  - soutenir les équipements de valorisation/stockage/distribution de la chaleur, réseaux de chaleur, raccordements, etc.
- valoriser le patrimoine naturel et culturel emblématique de la région (plans de gestion de sites paysagers et naturels littoraux, réhabilitation du patrimoine, actions de promotion à l'international, etc.).

Le FSE sera mobilisé afin de soutenir :

- l'orientation des personnes en recherche d'emploi,
- la formation générale et la formation de base des personnes en recherche d'emploi.



### Programme de développement rural Basse-Normandie FEADER

La stratégie générale du programme de développement rural de Basse-Normandie est fortement orientée vers :

- l'élevage, avec des systèmes d'exploitation valorisant et maintenant les atouts de la région, sans oublier les cultures spécialisées, créatrices de valeur ajoutée,
- la diversification de l'économie des territoires et le renforcement des liens entre territoires ruraux et petites villes.

L'objectif est de faire progresser les entreprises sur le plan de la durabilité des systèmes de production, de la valeur ajoutée, de la création d'emplois, de l'exemplarité environnementale et de l'intégration territoriale. Au terme des 7 ans, une « marche » doit être franchie dans la capacité d'adaptation des systèmes de production, par l'appropriation de nouvelles actions innovantes, qui sont autant de leviers pour répondre aux enjeux de l'agriculture et du développement rural demain.

#### Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

- Mesure 1 Transfert de connaissance et actions d'information
- Mesure 2 Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement de l'exploitation
- Mesure 3 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- Mesure 4 Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 6 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 8 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 10 Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 Agriculture biologique
- Mesure 13 Paiements en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Mesure 16 Coopération
- Mesure 19 Soutien au développement local LEADER

### Programme opérationnel national FSE (volet régional Basse-Normandie)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs **de l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Basse-Normandie sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les séniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin, le FSE à la main de l'Etat en Basse-Normandie sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Basse-Normandie, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des séniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Basse-Normandie de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

### Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Basse-Normandie)

Concernant le FEAMP, les Régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidées de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et non littorales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

### Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le programme opérationnel interrégional du bassin de la Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnel du Plan Loire 2014-2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.

Le programme opérationnel interrégional FEDER bassin de la Loire concentre les financements sur trois objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques,

- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,

- **développer une offre touristique pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel**, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinérances douces.

# DS EUROPÉENS EN BASSE-NORMANDIE 2014-2020



## Axe interrégional Bassin de la Seine

Le programme opérationnel FEDER-FSE de la région Ile-de-France dispose d'un axe interrégional dédié au financement d'actions sur le bassin Seine-Normandie. Cet axe vient en complément du CPIER du Plan Seine, ce qui assure une cohérence des politiques publiques conduites sur l'ensemble du bassin du fleuve. Les actions se concentrent sur trois thématiques :

- **adaptation au changement climatique**, et notamment à la sécheresse. Il s'agit notamment d'accroître la connaissance sur le Bassin de la Seine par la réalisation d'études voire d'expérimentations,
- **gestion du risque d'inondation**. Il s'agit de soutenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, des travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, des programmes de réduction de la vulnérabilité à grande échelle, de sensibilisation, etc.,
- **continuités écologiques**. Il s'agit notamment de rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau d'intérêt interrégional.



## Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Les investissements en matière de développement urbain s'organiseront autour de projets d'ensemble (combinant différentes actions complémentaires sur un même territoire), menés en concertation étroite avec les acteurs et parties prenantes du territoire visé.

L'approche urbaine intégrée et durable sera proposée aux agglomérations structurées répondant aux critères suivants :

- communautés urbaines et communautés d'agglomération,
- à défaut, communautés de communes dont la ville-centre est supérieure à 20 000 habitants.

Les actions urbaines intégrées pourront être sélectionnées via un appel à projets, par le biais duquel les agglomérations concernées présenteront leur stratégie dans une optique de développement durable, en cohérence avec la stratégie régionale. Toutefois, une délégation de gestion à ces agglomérations n'est pas envisagée.

Elles seront en revanche étroitement associées au suivi du programme en général, à sa programmation et à son exécution. Les agglomérations candidates doivent faire connaître leur intérêt pour la démarche au plus tard le 31 octobre 2014.

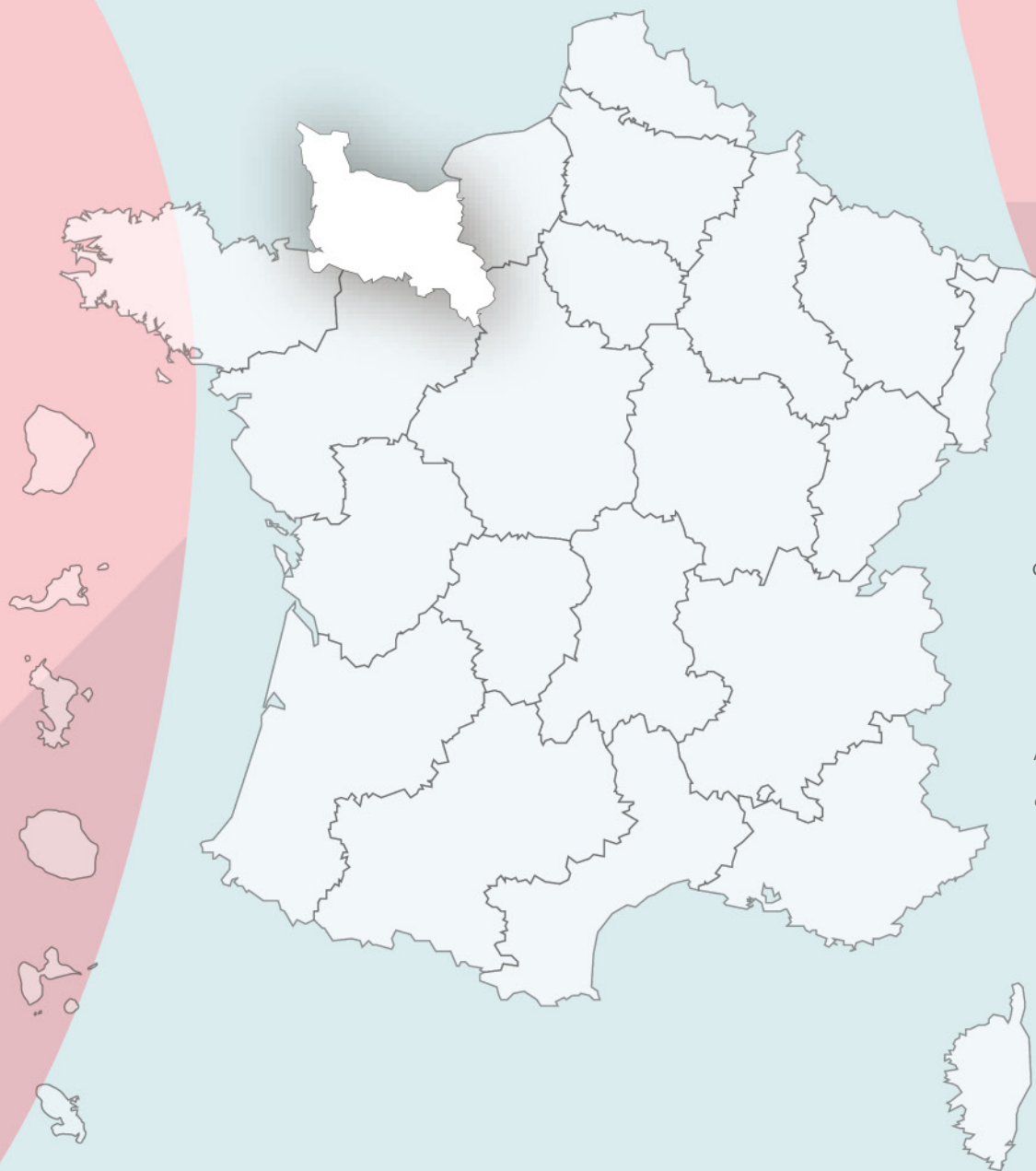
A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



## Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de **son programme de développement rural**, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de **la mesure LEADER**. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 220 000 habitants. En Basse-Normandie, un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par le conseil régional le 24 avril 2014 pour une réponse à transmettre avant le 31 octobre.



## Contacts

### Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ et programme de développement rural

Autorité de gestion  
Conseil régional Basse-Normandie  
Fabrice SAINT  
[f.saint@crbn.fr](mailto:f.saint@crbn.fr)  
02 31 06 95 39

### Volet régional du programme national FSE

Autorité de gestion déconcentrée :  
Direction régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et  
de l'emploi (DIRECCTE) de Basse-  
Normandie : Eudes DE MOREL  
[eudes.de-morel@direccte.gouv.fr](mailto:eudes.de-morel@direccte.gouv.fr)  
02 31 47 73 18

## Pour en savoir plus

[www.europe-en-basse-normandie.eu](http://www.europe-en-basse-normandie.eu)  
[www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)  
[www.basse-normandie.direccte.gouv.fr/accueil-29](http://www.basse-normandie.direccte.gouv.fr/accueil-29)  
[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)